



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse
17 décembre 2021

Cybersécurité : Le Gouvernement lance un appel à projets pour soutenir le développement de briques technologiques critiques et un appel à manifestation d'intérêt pour créer un accélérateur de startups

Dans le cadre de la stratégie d'accélération pour la cybersécurité, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, annoncent la publication de deux nouveaux dispositifs : un nouvel appel à projets visant à soutenir le développement de briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité et un nouvel appel à manifestation d'intérêt visant à créer un accélérateur de startups spécialisé en cybersécurité.

Le numérique est aujourd'hui présent dans tous les pans de la vie des Françaises et des Français. Support de nombreuses innovations qui bénéficient à chacun, il peut cependant induire également des risques en matière de sécurité et de souveraineté économique. En outre, le développement du télétravail durant la crise sanitaire a contribué à rendre plus ténue la frontière entre les outils informatiques professionnels et personnels, renforçant d'autant la vulnérabilité des systèmes.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement met en œuvre une stratégie d'accélération pour la cybersécurité, annoncée le 18 février dernier par le Président de la République, afin d'accompagner le développement de la filière française de la cybersécurité. Avec un budget de 1 039 M€, dont plus de 700 M€ de financements publics notamment via le Programme d'investissements d'avenir et France Relance, elle s'articule autour de 5 axes :

1. Développer des solutions souveraines et innovantes de cybersécurité ;
2. Renforcer les liens et synergies entre les acteurs de la filière ;
3. Soutenir la demande (individus, entreprises, collectivités et Etat), notamment en sensibilisant mieux tout en faisant la promotion des offres nationales ;
4. Former plus de jeunes et professionnels aux métiers de la cybersécurité
5. Soutenir le développement des entreprises de la filière via un abondement en fonds propres.

Cette stratégie se trouve aujourd'hui dans sa phase d'opérationnalisation.

Deux nouveaux dispositifs viennent d'être publiés :

- un appel à projets (AAP) visant à **soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité**
- un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à **créer un accélérateur de startups spécialisé en cybersécurité.**

L'AAP s'inscrit dans le premier axe de la stratégie d'accélération et s'adresse aux entreprises du secteur, avec la possibilité de monter des consortiums avec d'autres entreprises ou des laboratoires de recherche. Les projets soutenus devront s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes (dont le détail est donné dans le cahier des charges de l'AAP, accessible via les liens donnés plus bas) :

- Technologies innovantes visant à prévenir, détecter et remédier face aux ransomwares ;
- Mesure de l'exposition vue de l'extérieur des systèmes d'information ;
- Développement de solutions associant cybersécurité et sûreté de fonctionnement à l'interface entre systèmes cyber et physiques ;
- Développement d'architectures innovantes de sécurité ;
- Développement de briques technologiques permettant de contribuer à la sécurité des mobiles ;
- Développement de briques de sécurisation des outils de communication à distance et collaboratifs ;
- Méthodologies innovantes d'analyses de binaires.

Pour cet appel à projet, deux dates de relève des dossiers seront prévues les 8 février 2022 et 4 mai 2022.

Consulter le cahier des charges sur le site de Bpifrance, opérateur pour le compte de l'Etat :
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-developpement-de-technologies-innovantes-critiques>

L'AMI s'inscrit dans le deuxième axe de la stratégie d'accélération et s'adresse aux structures souhaitant accompagner des startups cyber dans leur croissance en créant un accélérateur spécialisé dans le secteur. L'accélérateur sera positionné sur le Campus Cyber et devra proposer un programme d'accompagnement accessible également depuis tout le territoire.

Pour cet appel à manifestation d'intérêt, la relève des dossiers est prévue le 25 mars 2022.

Consulter le cahier des charges sur le site de Bpifrance, opérateur pour le compte de l'Etat :
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinteret-strategie-nationale-cyber-projets-daccelerateur-cyber>

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a déclaré : « *L'actualité nous le montre tous les jours, la maîtrise des technologies de cybersécurité est un des enjeux économiques de demain. Lesancements aujourd'hui de cet appel à manifestation d'intérêt et de cet appel à projets permettent d'amplifier le soutien de l'Etat à la filière française de la cybersécurité. L'année 2022, marquée par l'ouverture du Campus Cyber, permettra de mesurer les premiers effets des mesures mises en place.* »

Pour en savoir + sur la stratégie d'accélération cybersécurité :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration/strategie-d-acceleration-cybersecurite>

Pour toute question, les candidats peuvent contacter :

- Concernant l'appel à projets visant à soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité :
 - o Pour les questions d'ordre technique sur les modalités de dépôt des dossiers : strategies-acceleration@bpifrance.fr
 - o Pour les questions d'ordre général sur l'appel à projets : aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr
 - o Pour les questions d'ordre général sur l'appel à manifestation d'intérêt : strategie.cyber@pm.gouv.fr

- Pour toute autre information concernant la stratégie d'accélération cyber : strategie.cyber@pm.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinet de Cédric O

01 53 18 43 10

presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur: [@SGPI_avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)